

Direction Générale des
Services Techniques
NH

Mis en ligne le
24 NOV. 2022

**PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ N° 22 1048 REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
3 AU 41 AVENUE ANATOLE France / RUE DE LA LIBERTE /
RUE JEAN JAURES ET TRAVERSEE AVENUE DU 8 MAI 1945
POUR UN RENOUVELLEMNT DE LA CANALISATION
D'ADDUCTION ET BRANCHEMENT D'EAU POTABLE
DU 28 NOVEMBRE AU 30 DECEMBRE 2022**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu l'article L411-5 du code de la route,

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro 19-181 du 18.12.19 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal,

Vu l'arrêté n° 22.2939 du 15.09.2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Karim GARROUT, Maire-Adjoint délégué à l'événementiel et à la voirie,

Vu l'arrêté n° 21-1430 du 22.07.21 portant délégation de signature à Monsieur Denis BARANGER, Directeur général des Services,

Vu la demande en date du 13 Septembre 2022 par laquelle la société SETA ENVIRONNEMENT sise 4 rue des Champarts 77820 LE CHATELET EN BRIE, agissant pour le compte du SEDIF sollicite la **prolongation de l'arrêté 22 1048**.

Considérant qu'en raison de cette opération du 3 au 41 avenue Anatole France, rue de la Liberté, rue Jean Jaurès et traversée de l'avenue du 8 mai 1945 et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRETE

Du 28 Novembre au 30 Décembre 2022

Article 1 : La société SETA ENVIRONNEMENT est autorisée à prolonger l'arrêté 22 1048 et à occuper le domaine public du **28 Novembre au 30 Décembre 2022**.

Article 2 : Les articles restent inchangés.

Fait à Choisy-le-Roi, le 18 Novembre 2022

Le Maire,


Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi